



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions libérales : montant des pensions

Question écrite n° 23987

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la revalorisation, concernant le régime obligatoire, des prestations supplémentaires de vieillesse des chirurgiens-dentistes conventionnés. En effet, pour la dixième année consécutive le montant de ces prestations supplémentaires de vieillesse des chirurgiens-dentistes conventionnés n'a pas été revalorisé suivant l'indexation sur l'évolution des prix. Ce montant représente pourtant près de 40 % de la retraite des chirurgiens-dentistes en ce qui concerne le régime général. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre afin de revaloriser, et ainsi de faire preuve d'équité, ces prestations supplémentaires de vieillesse des chirurgiens-dentistes conventionnés.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23987

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 2003, page 6576